



7ème Congrès de la CGT Educ'action Créteil

Créteil 18 et 19 avril 2013

Résolution non-titulaires

Le recours aux non-titulaires et aux précaires est un axe majeur de la gestion des personnels de l'académie de Créteil. Cette dégradation de l'emploi statutaire est le résultat de décisions politiques consistant à ne pas recruter plus de fonctionnaires pour satisfaire le libéralisme économique de marché à l'échelle européenne et mondiale. La précarité s'installe durablement dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré : EVS, AVS, contractuels, vacataires, AED...

Dans le 2nd degré, les contractuels, vacataires, ex-MAGE, AVS, Assistants d'Éducation, Assistants Pédagogiques se comptent par milliers... En 2012/2013, le Rectorat de Créteil a recruté 3 500 contractuels enseignants, CPE et COP dans le 2nd degré et 250 contractuels enseignants dans le 1^{er} degré (ce qui est une nouveauté inquiétante). La continuité du service public ne peut pas reposer sur le recours à des recrutements ponctuels, au gré des budgets sans cesse réduits, du gouvernement et une gestion à flux tendu de l'Education Nationale.

La précarité est une injustice pour les personnels. Elle génère l'instabilité des équipes dans les établissements et une pression qui ne permet pas d'assurer matériellement et sereinement la mission d'enseignement. Nous participons tous, quelle que soit notre fonction, à la mission d'enseignement et d'éducation. Quel qu'ai été notre recrutement, nous faisons tous le même métier.

La CGT a toujours combattu la précarité et son développement.

Pendant longtemps, ce sont les élus CAPA (des corps des titulaires), qui siégeaient dans les Groupes de Travail Paritaire pour les Maîtres auxiliaires (GTPMA), qui assuraient la défense individuelle et portent les revendications pour gagner de nouveaux droits. Seule au début, la CGT, demande la titularisation sans concours. Des plans de titularisation, en 1970 et en 1983, puis des concours réservés, sont obtenus, mais ils ont laissé des collègues sur le carreau. La lutte pour la sécurisation professionnelle des MA s'est poursuivie et a été marquée par des succès, comme par exemple la Garantie d'emploi MAGE. Pour contourner ces avancées qui nuisent à la flexibilité et à la suppression des postes de fonctionnaires, le ministère et les gouvernements créent de nouvelles formes de précarités (vacataires. Contractuels, Assistants d'Éducation, Contrats Uniques d'Insertion, etc).

La CGT-Éduc'action Créteil a impulsé la création du collectif CGT non-titulaires. Les élus CGT CAPA ont continué de relayer son action dans le GTPMA, en portant la revendication que les précaires puissent élire leurs représentants. La loi de 2005 ouvrant la possibilité d'obtenir un CDI est très restrictive. Elle a lancé le top départ d'une nouvelle façon de traiter la situation des non titulaires, avec la mise en place du contrat à durée indéterminée : une hiérarchisation de la précarité est de nouveau née..

En 2008, lorsque le droit de vote est gagné pour les CCP, le collectif CGT mène la bataille et les non-titulaires placent la CGT-Éduc'action Créteil comme première organisation syndicale des enseignants contractuels et deuxième pour les AED. Les élections de 2011 confirment la place de la CGT auprès des précaires :

CCP non-titulaires enseignants, CPE et COP : 42 % des voix et 2 sièges

CCP non-titulaires administratifs, techniciens, personnels de santé et sociaux : 16 % des voix et 1 siège

CCP assistants d'éducation : 18 % des voix et 1 siège

Les représentants de la CGT-Éduc'action aux CCP ont alors toute leur place avec les élus CAP, comme représentants de tous les personnels, fonctionnaires ou non, face à un unique employeur, le ministère.

Le combat de tous contre la précarisation de la profession continue, le dernier exemple en date, contre le recrutement de contractuels dans le premier degré.

La CGT-Éduc'action porte toute entière la lutte pour garder le service public de l'Éducation nationale et revendique :

L'arrêt de cette politique de gestion des Ressources Humaines

La transformation de tous les emplois précaires et autres contrats aidés en postes statutaires de fonctionnaires avec la création des postes nécessaires et des corps nécessaires.

La titularisation de tous les précaires en poste, sans condition de concours, ni de nationalité.

La loi du 12 mars 2012, qui pouvait laisser espérer des avancées, se confirme comme insuffisante. Le combat doit se poursuivre pour une politique ambitieuse et volontariste pour créer une nouvelle loi permettant l'accès de tous à la titularisation sans condition !

La mise en place d'un pseudo plan de titularisation sur les 4 prochaines années démontrent bien que nous devons être plus coercitifs car nous ne pouvons plus accepter de politique de saupoudrage : 6600 contractuels sur les 37000 seront titularisés, pendant ce temps les HSA continuent à croître, ce qui permet de masquer le besoin de recrutement réel.

Nous devons obtenir la transformation des HSA en postes.

La CGT-Éduc'action Créteil est intervenue plusieurs fois au niveau du ministère de la Fonction publique pour dénoncer la mise en œuvre « à reculons » par le ministère de l'Éducation nationale de la loi du 12 mars 2012, qui pourtant est déjà assez limitée. Nous constatons que de nombreuses disciplines, en particulier dans la voie professionnelle (mais nous pourrions aussi citer la MGI), ne sont pas ouvertes alors que des personnels sont éligibles : Ils devront présenter un concours dans une discipline qu'ils n'auront jamais enseignée ! **Nous revendiquons l'ouverture de postes dans toutes les disciplines enseignées.**

Le reclassement très défavorable des contractuels qui réussissent les différents concours, et plus particulièrement là encore dans les disciplines professionnelles, ce qui décourage bon nombre de collègues à passer le concours.

Nous revendiquons la suppression de la limite "plancher" pour le reclassement et que toutes les années d'ancienneté en tant que non titulaires soient prises en compte à 100 pour cent pour le reclassement indiciaire .

Le projet de loi Peillon maintient le Bac Pro 3 ans qui en plus d'inscrire les élèves dans l'échec continue d'avoir des conséquences en terme de **suppressions de postes**. C'est ainsi qu'il y a MOINS d'heures professeur en bac pro que ce qui figure dans les textes réglementaires et donc nous assistons à suppressions de postes.

Ce seront les personnels les plus fragiles, les non-titulaires, qui paieront les conséquences de telles décisions qui malheureusement répondent encore et toujours à une logique comptable au détriment de l'intérêt des élèves et de l'emploi ! **C'est ainsi que se pose également la question des collègues COP contractuels**, si la fonction devait subir une régionalisation. Cette régionalisation déstabilisera, de fait, le service public d'orientation et voir ainsi la suppression de postes alors que le manque est accru.

La CGT-Éduc'action Créteil continue de dénoncer :

L'injuste inégalité de traitement entre les enseignant-e-s issus des examens professionnels ou concours réservés

L'inégalité de traitement pour les collègues devant envoyé le RAEP, qui n'ont pas le même temps de préparation.

L'annonce de seulement 6 600 titularisations pour 37 000 contractuels

La CGT-Éduc'action Créteil continue de revendiquer :

Dans le cadre de la loi du 12 mars 2012, la titularisation par examen professionnel pour tous les collègues non titulaires, quel que soit leur corps de rattachement, l'ouverture de postes dans toutes les disciplines enseignées et une adéquation entre le nombre des ayants-droits et le nombre de postes. La CGT-Educ'action Créteil continue de dénoncer la non-promulgation du décret abrogeant les vacances.

Le vote d'un collectif budgétaire permettant la garantie d'emploi pour tous nos collègues non titulaires.

Le maintien de salaire à 100% pour tous les CDI.

La clarification lors des vœux, qui demande réellement un temps partiel, permettant ainsi d'identifier les personnels pour qui le temps incomplet est imposé.

Le réemploi de tous les personnels contractuels dans l'ordre d'ancienneté, dans la plus grande transparence lors d'une CCP, en préservant, au mieux, la stabilité des équipes

Les collègues qui se retrouvent en fin de contrat ne doivent plus rester en attente d'un salaire. Nous devons les accompagner à la date du 31/08 dans leurs démarches administratives en imposant au service chômage de les recevoir tous à la date dite, la déclaration des salaires devra être adressée par la DPE 2 au service chômage du rectorat. Nous devons œuvrer à faciliter les démarches des collègues en fin de contrat Nous ne pouvons accepter que la précarité soit renforcée à cause d'un manque de travail transversal entre les différents organismes.

La convocation d'une CCP, dès le mouvement intra-académique terminé, pour procéder aux affectations des personnels non titulaires.

La convocation obligatoire d'une CCP pour l'examen des avis de non-réemploi.

La suppression de la limite "plancher" pour le reclassement et que toutes les années d'ancienneté en tant que non titulaires soient prises en compte à 100 pour cent pour le reclassement indiciaire .

Une nouvelle loi permettant l'accès de tous à la titularisation sans condition, y compris pour les personnels n'ayant pas une nationalité de l'union européenne.

Pour tout cela, nous devons re-dynamiser et renforcer l'équipe d'animation du collectif non-titulaires de la CGT-Éduc'action et continuer à développer la relation entre l'administration rectorale et les représentants paritaires CCP notamment lors des audiences mensuelles que nous avons obtenues depuis la rentrée de septembre 2012.
